Département : Arrondissement : NORD LILLE

Canton:

ARMENTIERES

NOMBRE:

De conseiller en exercice 29

De présents 26

De votants 29

Pour 29

Contre

Abstention

OBJET:

REPRISE SOUS CONDITION DU
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, DES
ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT
« LE CLOS DES CERISIERS », RUE
DES CERISIERS, DANS LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL

DELIBERATION:

Publiée le 18 octobre 2022

Rendue exécutoire le 18 octobre 2022

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 18 octobre 2022

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le: 18 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le Maire

D'ERQUINGHENELYS

Le : 4 octobre 2022 :

Monsieur Thomas DUGRAIN

Conseiller Municipal

Secrétaire de séance

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE, Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN, M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La Société « MR FINANCES » du Groupe RAMERY a entrepris entre 2011 et 2015, l'implantation d'un lotissement dénommé « le Clos des Cerisiers ».

Composé de 10 logements en bordure de la rue des Cerisiers, le lotisseur vient de solliciter la Métropole Européenne de LILLE au titre du classement de la voirie dans le domaine public métropolitain.

La commune est saisie pour la reprise en gestion du mobilier urbain, de l'éclairage public, des espaces verts.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la rétrocession de l'éclairage public, des espaces verts du Lotissement le Clos des Cerisiers, rue des Cerisiers à la commune.

Cette rétrocession s'effectuera sous condition du bon état de l'éclairage public, des espaces verts.

Un nouveau plan de division parcellaire sera réalisé dans ce cadre à la charge du lotisseur « MR FINANCES ».

Une convention de gestion sera passée avec la Métropole Européenne de LILLE, pour les espaces verts situés dans l'emprise de la voirie, qui ne seront pas détachés à la commune.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

